

# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Finances et du Revenu national, 2025

No de catalogue : Rv2-4F-PDF

ISSN 2819-4551



Agence du revenu  
du Canada

Canada Revenue  
Agency

Canada

# Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

## Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* selon la forme et la manière prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent rapport doit être lu conjointement avec le [budget principal des dépenses](#).

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les activités de programme de l'Agence du revenu du Canada (ARC) dans le [plan ministériel](#).

## Base de la présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint au présent rapport inclut les autorisations de dépenser de l'ARC accordées par le Parlement et utilisées par l'ARC, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'intermédiaire de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

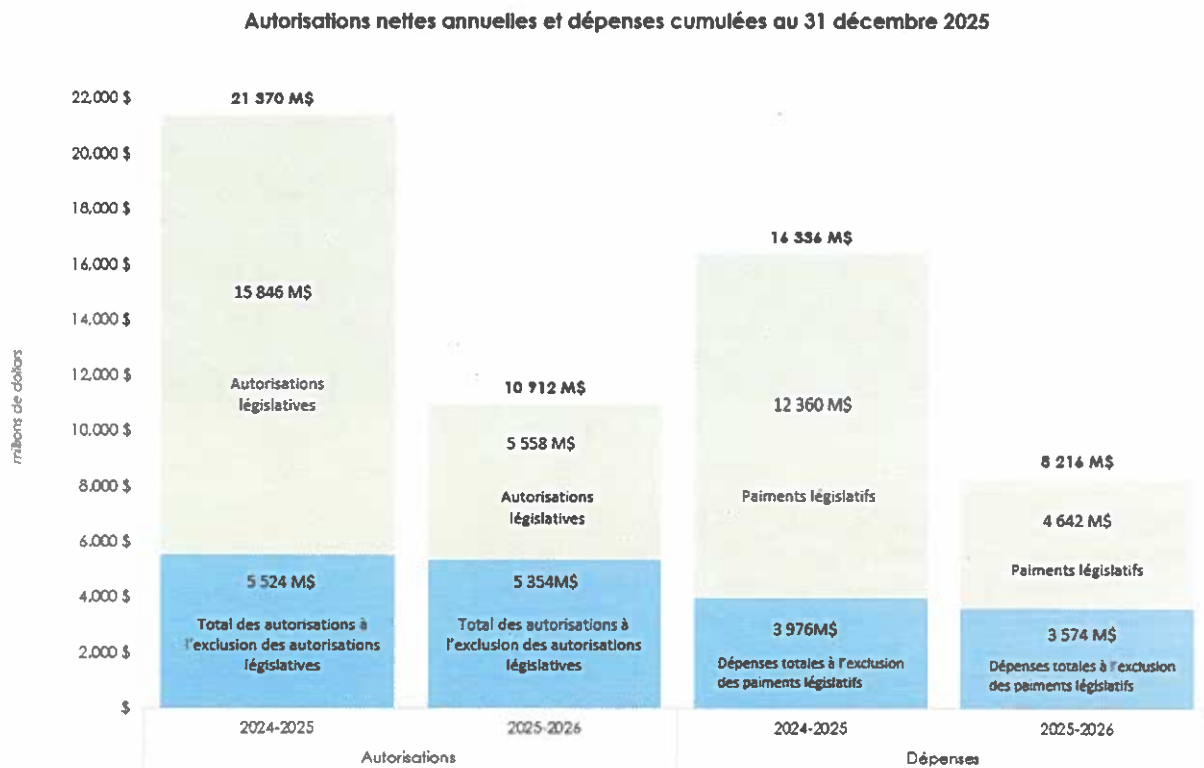
L'ARC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement découlent toujours d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

# Faits saillants des résultats depuis le début de l'exercice

La figure 1 ci-dessous reflète les autorisations nettes annuelles de l'ARC pouvant être utilisées, ainsi que les dépenses cumulées de l'ARC au 31 décembre 2025.

Les autorisations nettes annuelles et les dépenses cumulées de l'ARC ont diminué considérablement, principalement en ce qui a trait aux autorisations législatives, en raison de l'élimination du financement pour la distribution de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Les dépenses depuis le début de l'exercice ont diminué, en raison des paiements législatifs et des coûts de fonctionnement. Une analyse plus approfondie des autorisations et des dépenses est présentée ci-dessous.



**Figure 1 :** Autorisations annuelles nettes par rapport aux dépenses cumulées au 31 décembre 2025.

**Remarque 1 :** Pour plus de détails sur les éléments spécifiques inclus dans les autorisations législatives, veuillez consulter l'État des autorisations à la fin du rapport.

## Analyse des autorisations d'une année à l'autre

Le présent rapport indique les résultats de l'exercice en cours par rapport au budget principal des dépenses et aux autorisations disponibles de l'exercice antérieur et le financement du budget supplémentaire des dépenses (B). Les autorisations pour l'exercice en cours n'incluent pas les décisions en matière de financement du budget fédéral de 2025. Comme le montre le tableau sommaire ci-dessous, le total des autorisations budgétaires de l'ARC a diminué de **10 458 M\$ (10,5 G\$)** depuis le troisième trimestre de 2024-2025, passant de **21 370 M\$ (21,4 G\$)** en 2024-2025 à **10 912 M\$ (10,9 G\$)** en 2025-2026.

### Sommaire de l'État des autorisations (non vérifiées)

<i>(en millions de dollars)</i>	Total disponible aux fins d'utilisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total disponible aux fins d'utilisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Écart dans les autorisations budgétaires
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>	5 558 M\$	15 846 M\$	<b>(10 288 M\$)</b>
La diminution des <b>autorisations législatives budgétaires</b> est principalement attribuable à l'élimination du financement pour la distribution de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2025. Un paiement final de la redevance sur les combustibles a été effectué.			(10 334 M\$)
<b>Autorisations de fonctionnement brutes du crédit</b>	5 706 M\$	5 866 M\$	<b>(160 M\$)</b>
La diminution des <b>autorisations de dépenses de fonctionnement brutes du crédit 1</b> est principalement liée à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diminution des autorisations disponibles de l'exercice précédent.</li> <li>• Augmentation liée au financement associé à l'Énoncé économique de l'automne 2024, principalement pour lutter contre l'évasion fiscale.</li> <li>• Augmentation liée au financement obtenu pour le report du financement du Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2024-2025 en raison de la prorogation du Parlement.</li> </ul>			(309 M\$) 72 M\$ 74 M\$
<b>Autorisations en capital du crédit 5</b>	137 M\$	143 M\$	<b>(6 M\$)</b>
La diminution des <b>autorisations en capital du crédit 5</b> est liée à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la réaffectation des crédits provenant des dépenses de fonctionnement</li> <li>• Diminution liée à des mesures de budgets fédéraux des années précédentes</li> <li>• Une augmentation des autorisations disponibles de l'exercice précédent</li> </ul>			(20 M\$) (1 M\$) 15 M\$
<b>Recettes affectées au crédit</b>	(489 M\$)	(485 M\$)	<b>(4 M\$)</b>
L'augmentation des <b>recettes affectées au crédit</b> est principalement liée aux augmentations de l'année courante associées aux dernières conventions collectives et la bonification du Régime de pensions du Canada			
<b>Total des autorisations budgétaires</b>	<b>10 912 M\$ (10,9 G\$)</b>	<b>21 370 M\$ (21,4 G\$)</b>	<b>(10 458 M\$) (10,5 G\$)</b>

## Analyse des dépenses d'une année à l'autre

Les dépenses du troisième trimestre à ce jour, au 31 décembre 2025, ont diminué de **8 120 M\$ (8,1 G\$)**, passant de **16 336 M\$ (16,3 G\$)** en 2024-2025 à **8 216 M\$ (8,2 G\$)** en 2025-2026, comme le montre l'État des autorisations. Les composantes importantes de ces écarts d'une année à l'autre sont présentées ci-dessous par crédit et article courant.

### Sommaire de l'État des autorisations (non vérifiées)

(en millions de dollars)	Dépenses cumulatives au 31 décembre 2025	Dépenses cumulatives au 31 décembre 2024	Écart dans les dépenses cumulatives
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>	4 642 M\$	12 360 M\$	<b>(7 718 M\$)</b>
La majeure partie de la diminution des <b>autorisations législatives budgétaires</b> est principalement liée à la réduction des paiements au titre de la redevance sur les combustibles, à la suite de l'élimination du financement pour la distribution de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2025.			(7 808 M\$)
<b>Dépenses de fonctionnement nettes du crédit 1</b>	3 529 M\$	3 918 M\$	<b>(389 M\$)</b>
La diminution des <b>dépenses de fonctionnement nettes du crédit 1</b> est principalement liée aux écarts dans les articles courants suivants :			
L'article courant relatif au <b>personnel</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des salaires découlant des mesures d'atténuation mises en œuvre au cours de l'année précédente et de l'année courante afin de réduire les dépenses de fonctionnement de l'ARC compensée par les augmentations annuelles prévues dans les conventions collectives</li> </ul>			(298 M\$)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des dépenses liées aux heures supplémentaires effectuées</li> </ul>			(7 M\$)
L'article courant de <b>transportation</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des dépenses de voyage en raison des restrictions visant les déplacements non discrétionnaires, en privilégiant plutôt les options virtuelles</li> </ul>			(8 M\$)
L'article courant des <b>services professionnels et spéciaux</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution du nombre de consultants en TI en raison d'un effort actif pour respecter les engagements gouvernementaux de réduction des dépenses</li> </ul>			(18 M\$)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des services informatiques de Services partagés Canada (SPC) en raison du calendrier de la facturation</li> </ul>			(9 M\$)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des frais de séminaire ou de cours grâce à l'accent mis sur l'utilisation des options virtuelles</li> </ul>			(4 M\$)
L'article courant de <b>l'information</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des dépenses en services de base de données en raison d'annulations et de la réduction des renouvellements de logiciels</li> </ul>			(4 M\$)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des services de publicité en raison du calendrier des contrats et d'un budget plus élevé l'année précédente</li> </ul>			(1 M\$)
L'article courant des <b>loyers</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>La diminution est principalement attribuable à la diminution de l'empreinte des biens immobiliers de l'ARC, fournie par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).</li> </ul>			(14 M\$)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des dépenses de consommation infonuagique liées à Microsoft 365, qui sont désormais payées au moyen d'un transfert budgétaire permanent à SPC</li> </ul>			(13 M\$)
L'article courant d' <b>achats liés aux services de réparation et d'entretien</b> :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>La diminution est principalement attribuable à la réduction des investissements de SPAC pour les aménagements de biens immobiliers, en raison de l'application des normes de produit minimal viable</li> </ul>			(16 M\$)
<b>Dépenses en capital du crédit 5</b>	45 M\$	58 M\$	<b>(13 M\$)</b>
La diminution des <b>dépenses en capital du crédit 5</b> est principalement liée à l'achèvement de projets d'investissement majeur.			

Total des autorisations budgétaires	8 216 M\$ (8,2 G\$)	16 336 M\$ (16,3 G\$)	(8 120 M\$) (8,1 G\$)
-------------------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------

## Risques et incertitudes

L'ARC est un organisme d'administration fiscale et des prestations de calibre mondial qui est digne de confiance, juste et qui adopte la philosophie Les gens d'abord. À ce titre, l'ARC surveille continuellement ses environnements internes et externes pour détecter les événements qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses priorités et de ses objectifs stratégiques. Le Comité de la vérification, des finances et des risques du Conseil de direction de l'ARC et la haute direction de l'ARC reçoivent des mises à jour trimestrielles sur le profil des risques de l'entreprise de l'ARC, ce qui comprend une surveillance courante de l'ensemble du portefeuille des risques. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation de l'ARC sont décrits dans le [plan ministériel 2025-2026](#).

L'ARC reconnaît que presque tous les risques clés énumérés dans le plan ministériel pourraient entraîner des répercussions financières s'ils devaient se concrétiser. L'ARC maintient des contrôles rigoureux des dépenses pour s'assurer que les dépenses restent dans les niveaux de référence approuvés. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation connexes décrits dans le plan ministériel se rapportent aux priorités stratégiques de 2025-2026 de l'ARC, qui sont les suivantes :

- Offrir des services de grande qualité
- Assurer l'équité du régime fiscal
- Continuer la transformation numérique
- Favoriser un effectif productif et diversifié dans un milieu de travail moderne, flexible, inclusif et accessible

## Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 11 décembre, 2025, l'ARC a complété le Plan d'amélioration des services de 100 jours, qui était axé sur quatre domaines principaux :

1. Augmentation de la capacité des centres de contact
2. Élargissement des options de libre-service numérique
3. Traitement des causes profondes des enjeux liés au service
4. Accélération de la modernisation des services

Le Plan d'amélioration des services de 100 jours a entraîné des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes. Des investissements supplémentaires ont été nécessaires pour le renouvellement et la réembauche des agents des centres de contact afin d'augmenter la capacité ainsi que des réaffectations internes de ressources pour travailler sur les priorités mentionnées ci-dessus. Le maintien des normes du Plan d'amélioration des services de 100 jours sur une base continue nécessitera d'autres investissements financiers. L'ARC poursuivra ces efforts afin d'assurer la prestation de services fiables et de grande qualité à l'ensemble de la population canadienne, particulièrement en vue de la prochaine saison de production des déclarations de revenus.

L'ARC a fait face à de nombreuses incertitudes au cours de l'exercice financier, alors qu'elle traverse une période de demandes accrues et de contraintes budgétaires. La réduction des

dépenses et l'accent mis sur la prudence budgétaire demeurent des thèmes centraux cette année. La réduction progressive du financement associé au soutien après la pandémie, la fin de certains fonds et les initiatives d'économies à l'échelle du gouvernement ont contribué à réduire les pouvoirs de l'ARC.

L'ARC continue de contribuer à la priorité du gouvernement en matière de dépenses publiques responsables en réduisant les dépenses discrétionnaires en matière de déplacements, de services professionnels et d'autres dépenses de fonctionnement. L'ARC a pris des mesures proactives pour faire avancer ses plans financiers, tout en assurant sa viabilité financière à long terme. Ces plans ont nécessité le lancement de mesures de réaménagement des effectifs ainsi qu'un recalibrage de l'effectif temporaire.

L'objectif de l'ARC, tout au long du processus de planification financière, a été de réduire au minimum les répercussions sur les employés, les activités de base et les services offerts aux Canadiens, tout en veillant à ce que la capacité d'exercer ses activités dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférés soit assurée.

# Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :



Bob Hamilton, commissaire

Ottawa, Canada

Date :

FEV 25 2026  
FEB 25 2026

**PAGE HUGO**

Digitally signed by PAGE  
HUGO  
Date: 2026.02.24 10:38:48  
-05'00'

Hugo Pagé, administrateur supérieur  
des affaires financières

# AGENCE DU REVENU DU CANADA

## Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025

### ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 <sup>1</sup>	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 <sup>1</sup>	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement</b>						
Dépenses de fonctionnement brutes	5 706 612	1 289 125	3 892 745	5 866 412	1 380 531	4 287 382
Recettes à valoir sur le crédit	(489 859)	(121 425)	(364 275)	(485 700)	(122 990)	(368 972)
<b>Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement</b>	5 216 753	1 167 700	3 528 470	5 380 712	1 257 541	3 918 410
<b>Crédit 5 - Dépenses en capital</b>	137 125	17 744	45 173	143 423	21 326	57 621
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	679 385	165 409	496 227	615 855	142 136	426 409
Versements d'allocations spéciales pour enfants (Loi sur les allocations spéciales pour enfants)	423 000	116 028	337 332	396 000	109 741	321 965
Paiements de l'incitatif à agir pour le climat	3 522 000	169 697	2 710 550	11 665 000	3 034 298	8 834 251
Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada	293 913	72 912	211 146	338 773	99 640	206 831
Distribution des redevances sur les combustibles - Provinces et Territoires	17 000	(1 283)	20 759	58 000	18 906	36 980
Distribution des redevances sur les combustibles - Entreprises d'agricoles	-	18 019	149 664	203 500	26 094	141 837
Distribution des redevances sur les combustibles - Les petites et moyennes entreprises	623 000	603 718	715 265	2 569 000	2 391 149	2 391 149
Traitement et allocation pour automobile de la ministre	102	19	60	99	22	71
Montants adjugés par une cour -- Cour canadienne de l'impôt	-	324	1 442	-	280	549
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État et Prestation liée au coût de l'énergie	-	15	50	-	(32)	54
<b>Autorisations législatives budgétaires totales</b>	5 558 400	1 144 858	4 642 495	15 846 227	5 822 234	12 360 095
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>10 912 278</b>	<b>2 330 302</b>	<b>8 216 138</b>	<b>21 370 362</b>	<b>7 101 101</b>	<b>16 336 127</b>

<sup>1</sup> N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

<sup>2</sup> Les autorisations législatives seront rajustées à la fin de l'exercice pour tenir compte des dépenses réelles. Toute divergence entre les autorisations législatives et les dépenses sera réglée à la fin de l'exercice.

# AGENCE DU REVENU DU CANADA

## Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025

### DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non vérifié)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre se terminant le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>						
Personnel	5 393 403	1 298 697	3 905 894	5 207 899	1 369 864	4 148 285
Transports et communications	189 473	15 098	71 353	246 904	19 956	79 090
Information	35 186	2 369	7 132	48 864	5 128	13 998
Services professionnels et spéciaux	790 819	144 297	411 575	967 294	145 512	431 838
Location	279 853	64 220	196 281	310 937	80 502	224 409
Achat de services de réparation et d'entretien	47 809	8 807	25 564	71 957	16 976	41 187
Services publics, fournitures et approvisionnement:	33 013	1 557	5 530	44 006	6 884	12 954
Acquisition de machines et de matériel	42 865	5 655	14 484	60 299	-6 804	16 809
Paiements de transfert	4 589 454	909 979	3 937 369	14 897 544	5 584 856	11 731 654
Autres subventions et paiements	262	1 048	5 231	358	1 217	4 875
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>11 402 137</b>	<b>2 451 727</b>	<b>8 580 413</b>	<b>21 856 062</b>	<b>7 224 091</b>	<b>16 705 099</b>
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	489 859	121 425	364 275	485 700	122 990	368 972
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>10 912 278</b>	<b>2 330 302</b>	<b>8 216 138</b>	<b>21 370 362</b>	<b>7 101 101</b>	<b>16 336 127</b>

Rapport financier trimestriel – trimestre terminé le 31 décembre 2025